

Chapitre 7

Accès aux marchés : Asie

Le Canada et la Chine continuent d'œuvrer en vue d'accroître les investissements bilatéraux. Le ministre Emerson et son homologue chinois, Chen Deming, s'accordent pour dire que la conclusion d'un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) revêt un caractère prioritaire. Un tel accord serait avantageux pour les deux pays car il favoriserait l'investissement bilatéral et protégerait les investisseurs tout en préservant le pouvoir de l'État de réglementer les investissements dans l'intérêt du public.

Depuis la signature de l'Accord de coopération scientifique et technologique entre la Chine et le Canada en janvier 2007, les deux pays ont poursuivi leur collaboration en matière d'innovation. Des projets conjoints vont être menés dans quatre secteurs prioritaires, soit l'énergie, l'environnement, la santé et les sciences de la vie, ainsi que les produits agricoles et les bioproduits. Deux nouveaux champs de collaboration ont également été décidés, à savoir la nanotechnologie et les technologies de l'information et des communications.

La Chine et la propriété intellectuelle

Depuis son accession à l'OMC en 2001, la Chine a pris des mesures pour renforcer son régime juridique s'appliquant à la propriété intellectuelle. La protection et le respect des droits de propriété intellectuelle continuent néanmoins de susciter des préoccupations au sujet du marché intérieur et des marchés d'exportation de la Chine. Ces inquiétudes ont amené le Canada à demander à participer, à titre de tierce partie, au groupe spécial de l'OMC constitué à la suite d'une requête déposée par les États-Unis en vue d'examiner le régime de droits de propriété intellectuelle en Chine. Le Canada a également annoncé récemment qu'il participerait aux discussions préliminaires relatives à un éventuel accord sur la lutte contre la contrefaçon avec des pays qui partagent les mêmes vues, y compris les États-Unis, le Japon, l'Union européenne, la Suisse et le Mexique.

Un certain nombre d'éléments continuent d'entraver l'accès des entreprises canadiennes aux marchés chinois, notamment les exigences appliquées aux importations chinoises de produits agricoles et alimentaires. Bien que des progrès aient été réalisés, certains secteurs de l'économie ne sont toujours pas soumis aux lois du marché. De plus, l'existence de politiques qui favorisent l'expansion de grandes entreprises appartenant à l'État ou contrôlées par lui entrave l'accès aux marchés dans un certain nombre de secteurs de l'économie et suscitent des inquiétudes quant à la concurrence sur les marchés d'exportation. Par exemple, un certain nombre d'industries canadiennes ont fait part de leurs préoccupations au sujet des subventions et autres formes de soutien accordées par les autorités chinoises à diverses industries nationales (la sidérurgie, notamment). Le Canada et d'autres membres de l'OMC comme les États-Unis et l'Union européenne ont soulevé ces questions et demandé des explications sur les programmes de subventions de la Chine à l'OMC et, dans le cas de l'acier, à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Hong Kong

Forte d'une économie libre et transparente, Hong Kong oppose des barrières relativement faibles à l'entrée des importations et à la conduite des affaires sur son territoire, mais certains problèmes d'accès aux marchés subsistent néanmoins dans l'agriculture et les services. Hong Kong offre de nombreux débouchés aux entreprises canadiennes, non seulement parce qu'elle est un marché riche et dynamique, mais aussi parce qu'elle sert de porte d'entrée vers la Chine.